

Blois, jeudi 16 décembre 2010

Dossier de presse



*“Un budget rigoureux,
pragmatique et solidaire
au service des Loir-et-Chériens ”*



Présentation du budget 2011

Département de Loir-et-Cher



Contact presse :

Guillaume Néron-Bancel : 02 54 58 44 31 – 06 58 51 41 78 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 – florence.ducasse@cg41.fr

BP 2011 : « Un budget rigoureux, pragmatique et solidaire au service des Loir-et-Chériens »

L'Assemblée départementale vote le budget primitif 2011 du Loir-et-Cher, lundi 13 et jeudi 16 décembre 2010 à l'Hôtel du département. Dans un contexte de sortie de crise et de gestion saine des finances départementales, c'est un budget rigoureux, pragmatique et solidaire qui est présenté, caractérisé par :

- **L'absence d'augmentation de la fiscalité** et ce pour la 5^e année consécutive, est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens.
- **Un niveau élevé d'investissements** qui, avec 57 millions, retrouvent leur niveau habituel précédant le plan de relance
- **Des recettes à la hausse**, avec des droits de mutation dynamiques (une moyenne de 2 millions d'euros par mois)
- **Des dépenses sous contrôle** avec une baisse de 1,6 % du « train de vie » du conseil général (frais de fonctionnement internes et logistiques)
- **Un budget solidaire** puisque les dépenses d'action sociale et de personnel augmentent toutes deux de 2 % par rapport aux crédits votés en 2010
- **Un emprunt d'équilibre en diminution** avec 32,85 millions d'euros, un volume inférieur de -0,8 % à celui inscrit en 2010.

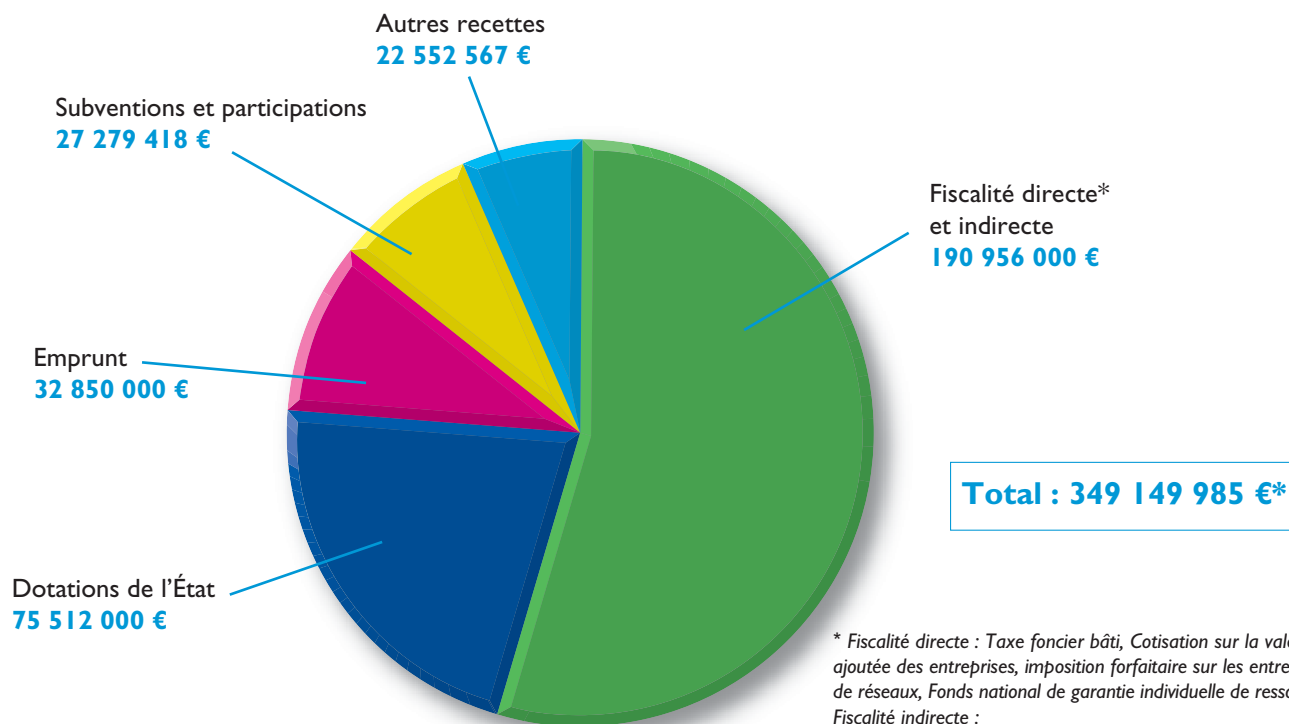
« En vous présentant ce budget 2011, j'ai très sincèrement le sentiment que nous donnons leur efficacité maximum à nos moyens budgétaires, moyens qui-je ne l'oublie jamais- sont ceux de nos concitoyens, par des temps où nombre d'entre eux doivent gérer à l'euro près leur propre budget familial. » **Maurice Leroy**

Chiffres clés du budget départemental 2011

- **374 millions d'euros** : montant total du budget consolidé qui intègre en dépenses et en recettes une provision de gestion de dette de 25 M €
- **361,4 millions de budget principal** et cinq budgets annexes : Laboratoire départemental d'analyses (1,3 million d'euros), Service de la qualité de l'eau (0,8 million d'euros), Fonds de solidarité logement (1,4 million d'euros), Parc routier (8,2 millions d'euros) et aérodrome du Breuil (1,1 million d'euros)
- **+ 2,6 %** par rapport au BP 2010, la hausse des **recettes de fonctionnement** qui s'élèvent à 304,9 millions d'euros
- **+ 2,3 %** par rapport au BP 2010, la hausse contenue des **dépenses de fonctionnement**
- **57 millions de dépenses d'équipement** dont **34,84 millions** d'euros de crédits de paiement pour l'investissement à maîtrise d'ouvrage départementale et **22,16 millions** d'euros au titre des subventions d'équipement aux communes. La dotation de solidarité rurale est reconduite à hauteur de **3 millions d'euros**.
- Emprunt : **32,85 M €**
- **+ 7,4 %** pour l'épargne brute
- **19,50 %**, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti
- **280 000 euros** pour les subventions aux associations

BUDGET 2011

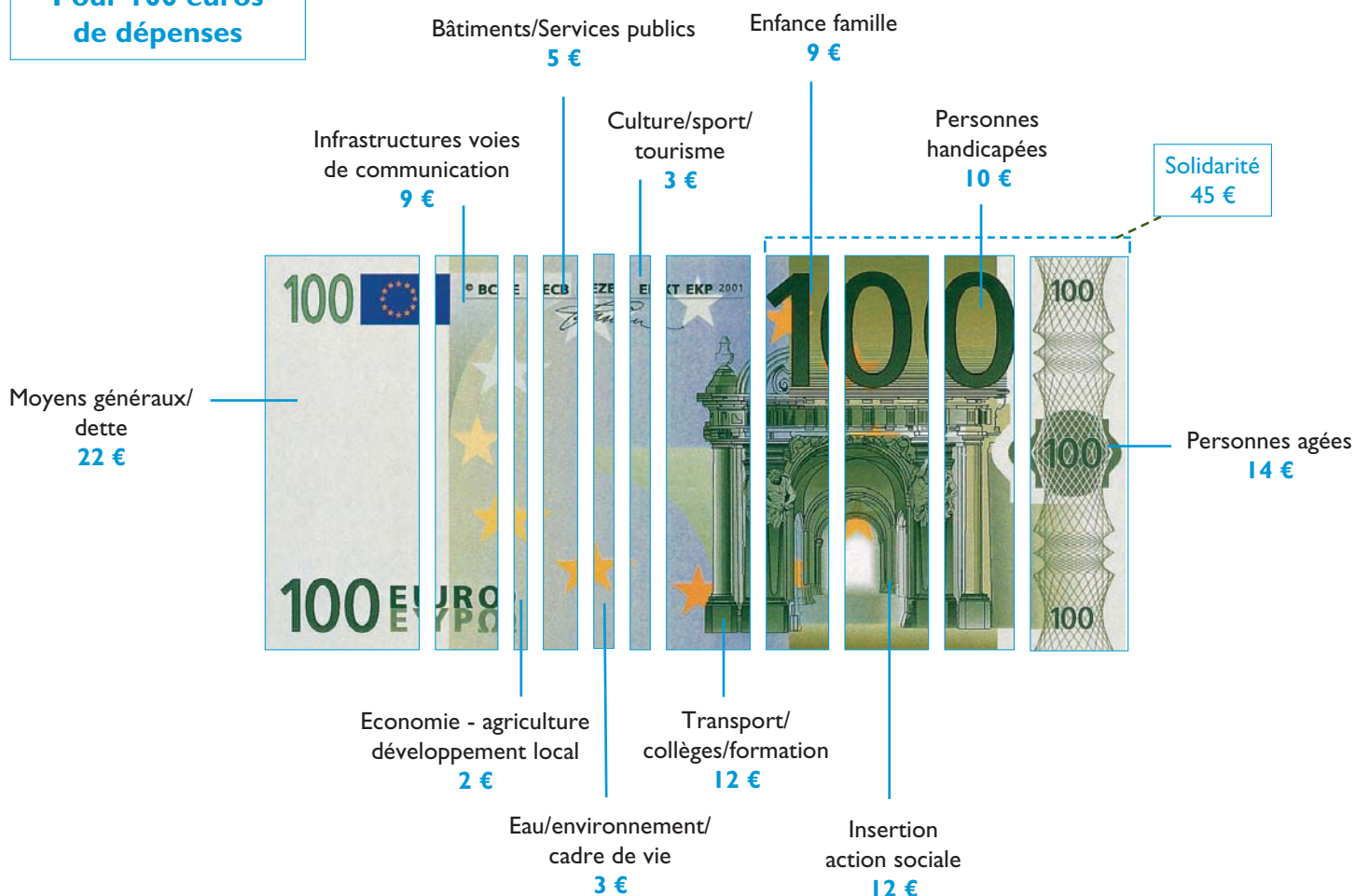
D'où vient l'argent ?



* Fiscalité directe : Taxe foncier bâti, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, Fonds national de garantie individuelle de ressources
 Fiscalité indirecte :
 Taxe spéciale sur les conventions d'assurances, Taxe intérieure sur les produits pétroliers, Taxe sur l'électricité

Où va l'argent ?

Pour 100 euros de dépenses



* Répartition du budget primitif consolidé 2011 - (hors provision de remboursement anticipé de 25 000 000 €)

La solidarité : première compétence du conseil général

150,8 millions d'euros

C'est le premier budget du Département, illustrant ainsi le rôle majeur du conseil général dans le domaine des solidarités. Avec une double mission, celle d'exercer ses propres compétences (personnes âgées, handicapés, enfance et insertion) et celle de coordonner les interventions de l'État, des communes ou de l'intercommunalité.

L'État et l'assurance maladie restent compétents en matière de santé, de prise en charge des soins dans les établissements et services médico-sociaux dédiés aux personnes âgées et aux adultes handicapés. L'État s'occupe aussi de l'intégration et de l'aide aux enfants handicapés.

Personnes âgées : 50,2 M €

Ce budget traduit en fonctionnement, un tassement de la demande d'allocations personnalisées à l'autonomie (APA) à domicile, un meilleur suivi des besoins des bénéficiaires afin d'éviter la constitution d'indus toujours inquiétants pour les personnes âgées et un effort soutenu pour améliorer leurs conditions d'accueil en établissements d'hébergement : accroissement de + 8 % des demandes d'APA en établissement.

Des opérations très importantes de restructuration d'établissements d'hébergement pour personnes âgées sont en cours (*lire le zoom page suivante*).

Personnes handicapées : 34,3 M €

L'engagement du conseil général connaît une forte hausse (+ 7,7 %) avec la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (7,88 M €) et l'accroissement de l'offre d'équipements et de services. 102 nouvelles places de services d'accompagnement ont été ouvertes ainsi qu'un nouveau foyer à Mont-près-Chambord de 27 places.

Enfance familles : 30 M €

C'est un budget en augmentation de près de 4 % qui traduit le désengagement de la protection judiciaire de la jeunesse en matière d'aides éducatives et de prise en charge des jeunes majeurs, l'évolution de la prise en charge des mères accompagnées d'enfants de moins de trois ans en centres d'hébergement et de réadaptation sociale ainsi que l'augmentation du nombre d'enfants placés, comme dans les autres départements, en établissements d'hébergement et en accueil familial.

Personnes en difficulté : 35,5 M €

Ce budget augmente de 6,5 % et prend en compte la généralisation du revenu de solidarité active (RSA). Le RSA est destiné à compléter les revenus du travail ou à les suppléer pour les foyers dont les membres sont privés d'emploi ou ne tirent de leur travail, que des ressources limitées. Le RSA concerne une population beaucoup plus large que celle qui était précédemment couverte par le revenu minimum d'insertion (RMI), puisqu'il s'adresse aussi aux personnes en activité mais dont les ressources modestes sont inférieures à la garantie de revenus et aux personnes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé.

Zoom sur la modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

Aux côtés de l'État et la Région Centre, le conseil général de Loir-et-Cher finance la modernisation de ces établissements à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable de 41 000 euros par lit

Dans ce cadre, de nombreuses opérations de modernisation totale sont en cours ou bien vont démarrer en 2011:

- Hôpital local de **Montoire-sur-le-Loir** (20 M €) : 158 lits
- Centre de long séjour à l'hôpital de **Romorantin-Lanthenay** : 80 lits
- Ehpad de **Savigny-sur-Braye** (9 M €) : 55 lits (démarrage imminent des travaux)
- Ehpad de **Mer** : 28 lits
- Ehpad de **Mondoubleau** : 87 lits
- Ehpad de l'hôpital local de **Saint-Aignan-sur-Cher** : 108 lits

Globalement pour la période **2010-2014**, le volume financier de rénovation atteint **168 M €** d'investissement total, pour **18 établissements et 1 293 lits**.

Pour maintenir des prix de journée supportables pour la population loir-et-chérienne, le conseil général s'engage financièrement aux côtés de l'État, de la Région et des établissements. En 2011, il accorde plus de **3 M €** de crédits de paiement pour la rénovation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de : Lamotte-Beuvron, Montoire, la Clairière des Coutis de Vendôme, le Grand Mont de Contres, les Cygnes de Droué, Léguéré-Viau de Savigny-sur-Braye, Saint-Aignan-sur-Cher, le Château de Chateaufieux, les Marronniers de Mondoubleau et la résidence du Fresne à Saint-Amand-Longpré.

Un budget résolument tourné vers l'emploi Investissements maintenus à un niveau élevé avec 57 millions d'euros

Au début de l'année 2009, l'État a mis en place un plan de relance par l'activité qui consistait à soutenir financièrement 1500 chantiers publics sur le territoire national. Le Loir-et-Cher s'est inscrit parmi les tout premiers départements dans cette dynamique et ce sont 64 millions d'euros de dépenses qui ont été directement injectés en 2010 dans l'économie locale pour accélérer les programmes routiers et la rénovation des collèges.

En 2011, le conseil général retrouve, son niveau d'investissement d'avant plan de relance, soit 57 millions d'euros. Restructuration de 3 collèges (Mer, Montoire, et Maurice Genevoix à Romorantin), réfection de la toiture du collège de Lamotte-Beuvron, déviations de Vendôme et de Varennes (3^e tronçon), de Cellettes (traversée de la forêt de Russy), de Contres, financement du centre aquatique d'Agglopolys, soutien à l'équipement des communes et intercommunalité sont au programme 2011.

Avec **8,1 millions d'euros**, le budget départemental pour 2011 soutient le développement économique du Loir-et-Cher.

3,9 millions d'euros sur une durée de 3 ans viennent abonder les programmes **Parcq**, le fonds départemental d'investissement (**FEDI**), le fonds d'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services en milieu rural (**FACAS**) et le fonds d'aide à l'innovation et à la recherche (**FLAIR**) qui représentent les 4 outils de l'action départementale en faveur de l'économie et de l'emploi. Sur cette enveloppe, des subventions sont attribuées aux organismes qui contribuent à l'attractivité du territoire, à la création et à la transmission d'entreprises et à la formation professionnelle.

1,75 million est destiné à la **filière touristique** : extension et modernisation d'hôtels, professionnalisation des acteurs et promotion.

Zoom sur la politique de la ville

En 2011, le conseil général apporte sa contribution à hauteur de **1,102 million d'euros** dans la politique de la ville en assurant la présence de 70 travailleurs sociaux de l'Unité de prévention et d'action sociale de Blois-agglomération dans les quartiers sensibles. Il intervient aussi dans le cadre d'une mission déléguée au Centre intercommunal d'action sociale de Blois à hauteur de 435 000 euros. Enfin, le Département subventionne l'action préventive d'associations comme l'Épicerie sociale (24 000 €), la Maison ouverte (12 000 €), le Foyer des jeunes travailleurs (60 379 €), Quartier de proximité (15 000 €), l'AVEC (7 000 €) et Personnes relais (5 000 €).

Le conseil général contribue au financement du **projet de rénovation urbaine de Blois** à hauteur de **9,5 millions d'euros**. Plus de 5 millions ont déjà été versés ce qui représente 53 % de l'enveloppe votée. Cette aide a contribué au financement de 472 logements sociaux, au programme d'amélioration des équipements scolaires des quartiers Nord, aux travaux d'extension de la bibliothèque Maurice Genevoix, à la construction de la Maison des syndicats et à la reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry, ainsi qu'au village d'entreprises de Bégon.

Parmi les opérations qui restent à financer par le conseil général, figurent 710 logements sociaux, la relocalisation de la Maison des jeunes et du centre social, et des opérations de voirie et de réseaux.

Blois, Romorantin et Vendôme bénéficient de **contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)** financés par l'État. Le Département a accompagné cette politique jusqu'à la fin 2009 pour un montant total de 424 000 euros (Blois : 280 000 euros, Romorantin : 72 000 euros et Vendôme : 72 000 euros).

Reconduction de la dotation de solidarité rurale pour soutenir l'équipement des communes

Le BP 2011 reconduit à hauteur de 3 millions d'euros la dotation de solidarité rurale. Proposé en 2010 par Maurice Leroy dans l'**objectif d'aider les communes rurales** (population inférieure ou égale à 1 000 habitants) **à investir dans des projets d'avenir, ce dispositif a concerné 214 communes sur 214** pour un montant d'investissement de 16 millions d'euros.

La simplicité du dossier à constituer et le mode de transmission rapide du dossier par la voie électronique ont été salués par l'ensemble des municipalités.

La somme forfaitaire allouée aux communes est calculée en fonction de la population et de critères fiscaux pour garantir l'équité entre les communes éligibles. **Tous les travaux d'investissements des communes sont éligibles** à ce dispositif.

Les dossiers seront étudiés dès la commission permanente du mois de février de façon à permettre aux communes rurales d'inscrire cette subvention dès l'élaboration des budgets communaux de 2011.

Transports scolaires et Route 41

Afin de permettre aux jeunes de se déplacer en toute liberté, le conseil général accorde à chaque élève titulaire d'une carte de transports scolaires délivrée par le Département, l'accès gratuit à l'ensemble du réseau Route 41.

À la rentrée scolaire 2010-2011, 13 200 cartes de transports scolaires ont été délivrées dont 8 000 via internet. En décembre 2009, le conseil général a voté l'instauration de frais de dossier pour toute demande de carte de transport scolaire d'un montant de 40 € ou 30 € pour les demandes effectuées par internet.

Route 41, c'est 2 euros par trajet sur tout le territoire départemental, et un abonnement mensuel de 49 euros. Cette disposition a eu pour conséquence l'augmentation de 60 % du nombre d'abonnés en octobre 2010 par rapport à juin 2010. Au total, depuis la mise en place de Route 41, on constate une augmentation de 130 % de la fréquentation commerciale des transports interurbains dans tout le département.

Transports à la demande

Après la mise en œuvre de la tarification unique à 2 euros sur le réseau Route 41 en septembre 2009, le conseil général souhaite aller encore plus loin pour favoriser les déplacements intra département. Une expérimentation du transport à la demande est actuellement conduite dans dix communautés de communes volontaires : Val de Cher/Saint-Aignan, Perche Vendômois, Beauce-Val de Cisse, Beauce et Forêt, Haut-Vendômois, Pays de Ronsard, Beauce Gâtine, Cher-Sologne, Cher à la Loire et Coteaux de la Braye. Plus de 600 voyages y ont déjà été assurés. Après la présentation d'un bilan des premiers mois de fonctionnement en janvier 2011, le Département va poursuivre le développement de ce nouveau service qui apporte une vraie réponse de mobilité en milieu rural.

Intensifier la diffusion culturelle dans tous les territoires

Le conseil général, hors compétences légales, soutient les scènes de spectacle des trois villes principales du département à hauteur de 120 700 € tout en assurant la diffusion de spectacles vivants en milieu rural via son label culturel **Festillésime 41** (310 000 € pour la programmation et l'aide aux festivals).

135 manifestations concernant 90 communes sont retenues en 2011 sur le thème de « l'intensité du clavier », dans la programmation de Festillésime 41, sur le principe de deux manifestations par an et par commune.

Expo 41, l'ex-Maison du Loir-et-Cher, accueillera pour sa part 5 expositions dont deux expositions majeures, à dominante historique et muséographique :

- L'exposition « Alfred, George, Victor...et les autres, une constellation d'artistes romantiques en région Centre » de décembre 2010 à mai 2011
- L'exposition d'été en partenariat avec le château de Blois et le musée de Gien sera consacrée à Adrien Thibaut et à la Faïencerie blésoise

En outre une enveloppe de **50 000 € est consacrée aux « petites scènes » de spectacles vivants :**

- La Compagnie du Hasard à Feings
- La Compagnie Chaplin-Auxenel à Montoire
- Demandez l'programme à Salbris
- Wish association à Vendôme
- L'Echalier à Saint Agil

Ainsi qu'une enveloppe de **25 000 € pour l'aide aux compagnies de danse, de théâtre et de contes :**

- Le Centre de littérature orale de Vendôme
- La Compagnie de la Lune blanche à Mer
- La Compagnie musique et comédie à Savigny-sur-Braye
- Les Affinités électives à Vendôme

Au total, ce sont 304 800 € qui sont attribués aux partenariats culturels et à la promotion, à la diffusion du spectacle vivant sur tout le territoire départemental au titre du budget primitif 2011.

Zoom sur l'équipement informatique des bibliothèques

L'objectif est de permettre aux bibliothèques communales et intercommunales d'entrer plus rapidement dans l'ère du multimédia, en mettant à disposition de chaque bibliothèque ou point lecture non équipé, un ordinateur connecté à Internet et dédié à la découverte du multimédia.

Ainsi, le conseil général entend contribuer à la dématérialisation des supports de communication, source de réelles économies, à la mise en réseau des bibliothèques et au développement des services en ligne.

Le conseil général achète, installe le matériel et forme le personnel concerné et les communes et intercommunalités en assurent l'entretien.

20 000 euros de crédits sont affectés à cette nouvelle mesure.